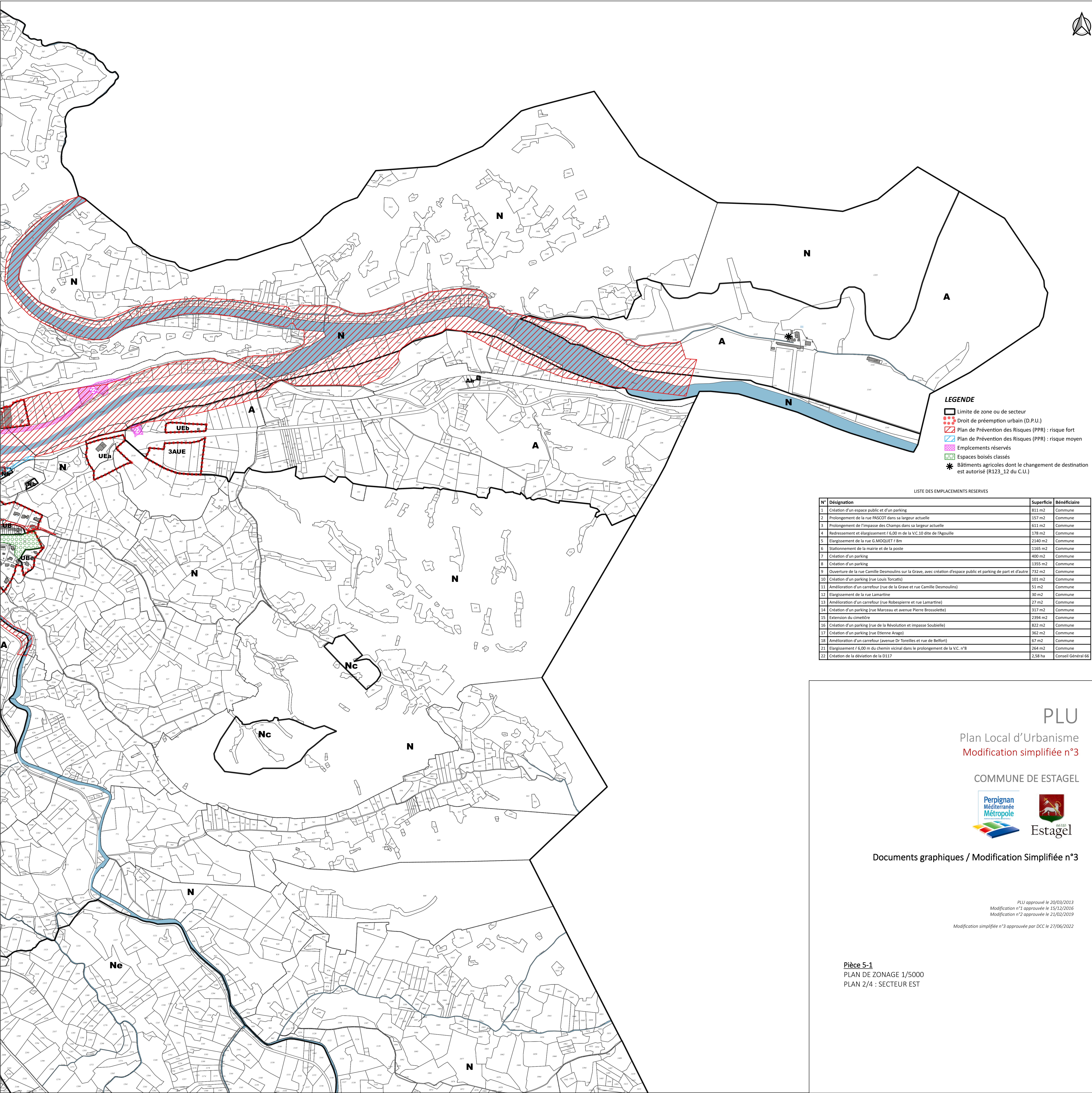




LEGENDE

- Limite de zone ou de secteur
- Droit de préemption urbain (D.P.U.)
- Plan de Prévention des Risques (PPR) : risque fort
- Plan de Prévention des Risques (PPR) : risque moyen
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé (R123_12 du C.U.)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un espace public et d'un parking	811 m2	Commune
2	Prolongement de la rue PASCOT dans sa largeur actuelle	157 m2	Commune
3	Prolongement de l'impasse des Champs dans sa largeur actuelle	611 m2	Commune
4	Redressement et élargissement f 6,00 m de la V.C.10 dite de l'Aguille	178 m2	Commune
5	Elargissement de la rue G.MOQUET f 8m	2140 m2	Commune
6	Stationnement de la mairie et de la poste	1165 m2	Commune
7	Création d'un parking	400 m2	Commune
8	Création d'un parking	1355 m2	Commune
9	Ouverture de la rue Camille Desmoulin sur la Grave, avec création d'espace public et parking de part et d'autre	732 m2	Commune
10	Création d'un parking (rue Louis Torcatis)	101 m2	Commune
11	Amélioration d'un carrefour (rue de la Grave et rue Camille Desmoulin)	51 m2	Commune
12	Elargissement de la rue Lamartine	30 m2	Commune
13	Amélioration d'un carrefour (rue Robespierre et rue Lamartine)	27 m2	Commune
14	Création d'un parking (rue Marceau et avenue Pierre Brossolette)	317 m2	Commune
15	Extension du cimetière	2394 m2	Commune
16	Création d'un parking (rue de la Révolution et impasse Soubielle)	822 m2	Commune
17	Création d'un parking (rue Etienne Arago)	362 m2	Commune
18	Amélioration d'un carrefour (avenue Dr Torrelles et rue de Belfort)	67 m2	Commune
21	Elargissement f 6,00 m du chemin vicinal dans le prolongement de la V.C. n°8	264 m2	Commune
22	Création de la déviation de la D117	2,58 ha	Conseil Général 66

PLU
Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°3

COMMUNE DE ESTAGEL



Estagel

Documents graphiques / Modification Simplifiée n°3

PLU approuvé le 20/03/2013
Modification n°1 approuvée le 15/12/2016
Modification n°2 approuvée le 21/02/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par DCC le 27/06/2022

Pièce 5-1
PLAN DE ZONAGE 1/5000
PLAN 2/4 : SECTEUR EST